

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 septembre 2020</b>	<b>N° 2020-307</b>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20  
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 septembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction administrative et financière - Pôle ter Sud</b>	<b>N° 2020-307</b>

---

**VILLENAVE D'ORNON - Avenue Edouard Bourlaux - Requalification de la voie - Eclairage public - Fonds de concours -Convention - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La requalification de l'avenue Edouard Bourlaux est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 de la commune de Villenave d'Ornon, fiche action n° C045500071. Cette opération consiste en un réaménagement complet de la voirie et des espaces publics attenants sur la totalité de l'avenue sur un linéaire de 850 mètres environ. La commune a choisi de renouveler la totalité des mâts d'éclairage public qui ne sont plus adaptés au projet de voirie.

La commune se charge de la réalisation de ces ouvrages d'éclairage public et sollicite Bordeaux Métropole pour une participation au financement de cet équipement.

Le versement du fonds de concours accepté par Bordeaux Métropole sera plafonné à 50% du coût prévisionnel HT des travaux. Ce fonds de concours comprend la mise en place des gaines, massifs de fondation, câbles de l'éclairage public, passage des câbles et branchements unilatéral (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câblote 25, grillage avertisseur, sable de protection) et candélabres.

Le coût prévisionnel des travaux étant estimé à 99 464,04 € HT, le fonds de concours plafonné à 50 % du coût prévisionnel des travaux est évalué à 49 732,02 € HT.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux Métropoles en vertu de l'article L5217-7 du CGCT,

**VU** les décisions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°2005/0353 du 27 mai 2005,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la requalification de l'avenue Edouard Bourlaux nécessite un aménagement complet, dont l'exécution simultanée avec les travaux d'éclairage public permet d'obtenir un traitement homogène en terme esthétique, qualitatif et pérenne des investissements à l'échelle du projet et de l'agglomération.

**CONSIDERANT QU'il** y a lieu de verser un fonds de concours,

## DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du coût prévisionnel des travaux soit 49 732,02 € HT,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Edouard Bourlaux et tout autre document s'y afférant,

**Article 3 :** d'ouvrir un fonds de concours au chapitre 204 - article 2041412 - fonction 844 du budget.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Andréa KISS</p>
---	--